

Mesure de consommation énergétique des serveurs

Publié le jeudi 20 juillet 2006

Voir en ligne : <https://www.france-science.org/Mesure-de-consommation-energetique.html>

La Chambre des Représentants a adopté un projet de loi qui impose à l'Environmental Protection Agency (EPA) l'étude de l'utilisation de serveurs économes en énergie qui permettrait de réduire la demande énergétique des centres de calculs. Le projet de loi a été présenté par le représentant du Michigan Michael Rogers (républicain), soutenu par la représentante de Californie Anna Eshoo (démocrate). Michael Rogers espère que l'étude permettra de mettre en place un système incitatif pour promouvoir l'utilisation de serveurs économes en énergie par les agences fédérales et les entreprises : l'étude devra proposer des mesures incitatives et des programmes en ce sens. Il pense aussi qu'un système de notation de la consommation similaire à " Energy Star ", introduit en 1992, aucunement obligatoire mais actuellement largement répandu pour les équipements ménagers et certains appareils informatiques, pourrait être bénéfique aux acheteurs et pourrait changer les habitudes de consommation. Une initiative privée a d'ailleurs déjà été enclenchée par la Standard Performance Evaluation Corporation (SPEC). SPEC développe des systèmes de mesure de performance et rassemble une soixantaine de membres à travers le monde dont les principaux fabricants de matériels, éditeurs de logiciels, organisations et facultés d'informatique.

SPEC a formé un comité pour l'établissement de normes de mesure de la consommation énergétique par les serveurs et espère l'avoir finalisé début 2007. Les avis sur l'enjeu du projet de loi sont partagés parmi les intéressés : certains responsables de centres de calcul pensent que le critère essentiel est la vitesse de calcul ; d'autres savent par expérience que la consommation énergétique et le refroidissement sont des problèmes importants, en particulier pour les coûts d'opération (l'aspect est d'ailleurs étudié à l'université Carnegie Mellon : voir Un centre de données cobaye, BE Etats-Unis 37). Beaucoup attendent pourtant davantage des avancées technologiques que d'un système de régulation. Si la loi est votée, alors l'EPA aura 180 jours pour rendre son rapport.

Source :

-

<http://www.computerworld.com/action/article.do?command=viewArticleBasic&taxonomyName=government&articleId=9001753&taxonomyId=13>

- http://searchdatacenter.techtarget.com/originalContent/0,289142,sid80_gci1199068,00.html

Pour en savoir plus, contacts :

- <http://thomas.loc.gov/cgi-bin/query/D?c109:3:./temp/~c109qEOjZi:>

- <http://www.spec.org/>

- BE Etats-Unis 37 Un centre de données cobaye

<http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/33917.htm>

Code brève

ADIT : 34632

Rédacteur :

Sébastien Morbieu, deputy-stic.mst@ambafrance-us.org